

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
Procédure adaptée

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHE Dieccte Silver Economie 2018

Objet : ÉTUDE SUR LA SILVER ECONOMIE EN GUADELOUPE

Date et heure limites de réception des offres :

au plus tard le mercredi 21 novembre 2018 à 12 heures (heure de Guadeloupe)

SOMMAIRE

Article 1 : Objet du marché.....	3
Article 2 : Procédure.....	3
Article 3 : Délai d'exécution du marché.....	3
Article 4 : Durée de validité des offres.....	3
Article 5 : Cautionnement et garanties exigées.....	3
Article 6 : Pièces constitutives du dossier de consultation.....	3
Article 7: Conditions d'obtention du dossier de consultation.....	3
Article 8 : Langue de la procédure	3
Article 9 : Conditions de remise des candidatures et des offres.....	3
Article 10 : Contenu de l'enveloppe.....	4
Article 11 : Appréciation des offres.....	5
Article 12 : Modifications de détail du dossier de consultation.....	5
Article 13 : Renseignements complémentaires.....	5
Article 14 : Règlement des litiges.....	6

Article 1 : Objet du marché

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une étude sur la Silver économie en Guadeloupe. Les prestations à réaliser sont détaillées dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Lieu d'exécution : Région Guadeloupe

Article 2 : Procédure

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. La consultation concerne un marché de prestation intellectuelle pour une étude sur la Silver économie.

Le présent marché pourra faire l'objet de négociations.

Article 3 : Délai d'exécution du marché

Le délai d'exécution est précisé à l'article B-5 de l'acte d'engagement.

Article 4 : Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixé à deux cent soixante-dix (270) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée à la page de garde du présent règlement.

Article 5 : Pièces constitutives du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

- l'acte d'engagement,
- le présent règlement de consultation,
- le cahier des clauses particulières (CCP).

Article 6: Conditions d'obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible sur :

- le site de dématérialisation des marchés de l'État « Place ».
- le site Internet de la DIECCTE Guadeloupe,
- Le site Internet de la Préfecture de la Région Guadeloupe

Article 7 : Langue de la procédure

La langue devant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation est le français. Tous les documents doivent être rédigés en français ou être accompagnés d'une traduction en langue française certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Article 8 : Conditions de remise des candidatures et des offres

Le mode de transmission choisi par le pouvoir adjudicateur est la transmission via le site de dématérialisation des marchés de l'État « Place ».

L'offre doit parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement, sous peine de rejet.

Article 10 : Contenu des plis

Les plis doivent contenir deux dossiers :

- Un dossier contenant les renseignements relatifs à la candidature (dossier candidature),
- Un dossier contenant l'offre.

10-1- Le dossier candidature

Le dossier candidature contient :

- Le formulaire DC1 « Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants » (version du 16 octobre 2016) dûment rempli et signé ;
- Le formulaire DC2 « Déclaration du candidat », indiquant les renseignements suivants :
 - une présentation de la société,
 - les effectifs moyens annuels du candidat sur les 3 dernières années,
 - les références portant sur des missions comparables à l'objet du marché exécutées les 3 dernières années,
 - le chiffre d'affaires global de l'entreprise des 3 derniers exercices disponibles et son chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché pour les 3 derniers exercices disponibles.

Les candidats qui se trouvent dans un cas d'interdiction de soumissionner, qui ne disposent pas de la capacité économique et financière, des capacités techniques et professionnelles ou qui ne peuvent produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur sont éliminés.

10-2- Le dossier offre

Le dossier offre contient :

- l'acte d'engagement joint dûment complété et signé,
- un mémoire technique qui présentera notamment :
 - les moyens humains, l'organisation de l'équipe dédiée à l'étude avec le nom et les qualifications des personnes dédiées (notamment en cas de groupement, la répartition des missions est clairement présentée),
 - le nombre de jours d'intervention prévus dans le cadre de l'étude (à détailler par phase de réalisation de l'évaluation et fonction des compétences (junior/senior),
 - la méthodologie et les outils proposés pour l'exécution des prestations.
 - l'expérience du candidat dans le domaine

Article 11 : Appréciation des offres

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées conformément au code des marchés publics.

Jugement des candidatures

La candidature sera appréciée, au stade de l'ouverture de la première enveloppe intérieure, **en fonction des capacités techniques** (références similaires, analyse de secteurs d'activité ou filières, ou connaissance du marché de la silver économie) **du candidat**.

Jugement des offres

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de recourir à la négociation : elle sera menée avec l'ensemble des candidats ayant présenté une offre acceptable et compétitive au regard des critères suivants (note supérieure à 10/20).

Cette négociation sera menée par entretien téléphonique d'une heure maximum.

Le but de cette négociation est d'améliorer l'offre des candidats sur les deux critères suivants :

- Critère n°1 : Valeur technique : 60 % de la note finale
- Critère n°2 : Prix des prestations : 40 % de la note finale

Les candidats seront invités à négocier dans la semaine suivant la date limite de remise des offres par courriel, précisant les points de leur offre nécessitant une amélioration.

La date et l'heure de la négociation seront arrêtés en accord avec le candidat.

A l'issue de la négociation, le candidat sera invité à confirmer ses engagements par écrit (courriel) dans les 24 heures.

➤ Critère n°1 : Valeur technique :

L'entreprise joindra, à l'appui de son offre, la note méthodologique précisant les 3 éléments suivants :

1) Compréhension du besoin au regard du cahier des charges (sur 10 points)

Exceptionnel : 9-10 points
Très bon : 7-8 points
Bon : 5-6 points
Moyen : 3-4 points
Médiocre : 1-2 points
Insuffisant 0 point (offre déclarée non conforme)

2) Les compétences professionnelles (affectées à l'étude - liste des personnes - CV) relatives à ce type d'étude (sur 10 points).

Exceptionnel : 9-10 points
Très bon : 7-8 points
Bon : 5-6 points
Moyen : 3-4 points
Médiocre : 1-2 points
Insuffisant 0 point (offre déclarée non conforme)

3) L'organisation prévue pour assurer les missions confiées, (le nombre de personnes et d'heures ainsi que les matériels spécifiques affectés à l'opération par étapes) et le planning mise en œuvre pour mener à bien la mission. (Sur 10 points)

Exceptionnel : 9-10 points
Très bon : 7-8 points

Bon : 5-6 points
Moyen : 3-4 points
Médiocre : 1-2 points
Insuffisant 0 point (offre déclarée non conforme)

Le total des 3 éléments donnera une note sur 30. Cette note sera ramenée à une note sur 10 à laquelle sera appliqué le coefficient de pondération de 60 %.

➤ **Critère n°2 : Prix des prestations :**

La formule de calcul de classement des offres est :

(Montant de l'offre la plus basse X 10) / Offre analysée = note sur 10

A cette note sera appliqué le coefficient de pondération de 40 %

Le classement des offres se fera ensuite sur l'addition des 2 notes obtenues pour chaque critère. A l'issue de l'analyse, les entreprises sont classées par ordre décroissant de valeur en fonction de la note finale obtenue.

Le prix des prestations

Le prix doit être détaillé selon les prestations demandées dans le cahier des charges.

Article 12 : Modifications de détail du dossier de consultation

La Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de la consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Article 13 : Renseignements complémentaires

Au cours de la consultation, et au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la remise des offres, les candidats ont la faculté d'adresser des demandes de renseignements d'ordre administratif ou technique.

- soit par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur
Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Route des archives
Bisdary
97113 Gourbeyre

- soit par courriel à l'adresse électronique suivante
Lovely.nicoise@dieccte.gouv.fr
Sabine.thalmensy@dieccte.gouv.fr

Chaque demande de renseignement d'un candidat fera l'objet d'une réponse écrite.
La demande de renseignement et sa réponse seront diffusées à l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation au plus tard cinq jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 14 : Règlement des litiges

Tout contentieux juridictionnel survenant au cours de l'exécution du marché est du ressort du Tribunal Administratif de la Guadeloupe :

6 rue Victor Hugues
97100 Basse-Terre
Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr